

**FICHE**

# Réponses rapides dans le cadre du COVID-19

## Méthode d'élaboration

Validée par le Collège le 30 mars 2020

Dans le cadre de la situation épidémique de stade 3 vis-à-vis du SARS-Cov-2 que connaît la France, il est nécessaire de proposer une méthode de réponse rapide aux demandes du ministère des Solidarités et de la Santé, des professionnels de santé et/ou des associations d'usagers du système de santé agréées pour une prise de position de la HAS devant des situations urgentes.

Un processus en 7 étapes simplifiées qui privilégie la collaboration de la HAS avec les experts (professionnels de santé, associations d'usagers du système de santé agréées), la sélection restrictive des données probantes et l'utilisation des moyens de communication digitale.

Un format de diffusion court et spécifique, actualisable rapidement au regard de l'évolution des données disponibles.

### Méthode d'élaboration d'une « Réponse rapide dans le cadre du COVID-19 »

- Origine des demandes :
  - Saisine par le ministère des Solidarités et de la Santé, les professionnels de santé (Conseils Nationaux Professionnels (CNP), sociétés savantes), les associations d'usagers du système de santé agréées conformément à l'article L. 1114-1 du CSP  
Création sur le site de la HAS d'une adresse mail dédiée : [reponsesrapides.covid19@has-sante.fr](mailto:reponsesrapides.covid19@has-sante.fr) pour recevoir ces demandes.
  - Auto-saisine de la HAS

#### Étape 1 : sélection des demandes et établissement des questions nécessitant une réponse rapide (cadrage)

- Qui :
  - Présidente du Collège de la HAS

#### Étape 2 : sélection et analyse des données

- Qui :
  - Équipes de la HAS
  - En lien avec les experts proposés par les CNP, les sociétés savantes françaises et les associations concernées
- Modalités de sélection des données :

- **Restriction aux meilleurs niveaux de preuve et par ordre décroissant :**
  - Recommandations HCSP et agences sanitaires françaises
  - Recommandations sociétés savantes françaises concernées
  - Données internationales : lignes directrices OMS
  - Recommandations agences sanitaires internationales (NICE, INESS, etc)
  - Revues de la littérature
  - Littérature scientifique récente 2019 et 2020 avec analyse critique rapide
- **Présentation privilégiée des données sous la forme de tableaux synthétiques**

### Étape 3 : rédaction des « réponses rapides » provisoires

- Qui :
  - Groupe de travail restreint (équipes de la HAS, experts proposés par les CNP, sociétés savantes françaises concernées et associations de malades).
  - Avec possibilité de participation des experts internationaux.
- Modalités :
  - Privilégier les réunions sur un calendrier restreint (ex : 2 réunions sur 5 jours) par voie électronique (mails, audioconférence ou visioconférence)

### Étape 4 : relecture et consultation / information des parties prenantes

- Qui :
  - Professionnels de santé : CNP, sociétés savantes françaises et associations d'usagers concernées, CMG, etc.
  - Institutionnels : DGS, DGOS, CNAM, HCSP, etc.
- Modalités :
  - Privilégier la consultation par voie électronique avec un délai de réponse limité.

### Étape 5 : Finalisation des « réponses rapides »

- Qui :
  - Groupe de travail restreint (équipes de la HAS désignées et experts proposés par les CNP, sociétés savantes françaises et associations concernées).
  - Avec possibilité d'inviter des experts internationaux.
- Modalités :
  - Privilégier la voie électronique avec un délai de réponse limité.

### Étape 6 : validation et diffusion

- Qui :
  - Validation accélérée par le Bureau de la CRPPI et Collège de la HAS.
- Modalités :
  - Format court, spécifique.
  - Intégration d'un avertissement.
    - « Ces préconisations, élaborées sur la base des connaissances disponibles à la date de publication de cet avis sont susceptibles d'évoluer en fonction de nouvelles données. »
    - Actualisation possible au regard des nouvelles données disponibles.
  - Les liens d'intérêts des experts font l'objet d'une analyse par le déontologue de la HAS, en liaison avec le service juridique, à partir des informations disponibles dans les bases « DPI-

SANTE et TRANSPARENCE-SANTE » et sont portés pour information aux membres du Collège de la HAS.

- Possibilité de la présence conjointe du logo HAS et des logos des CNP, sociétés savantes et associations participantes.
- Mise à disposition sur le site de la HAS et sur les sites des sociétés savantes et des associations concernées.

### Étapes 7 : actualisation

- Qui :
  - Veille sur les données et les nouvelles connaissances liées au COVID-19 :
    - Veille documentaire réalisée les services de la HAS.
    - Veille réalisée par les experts (CNP, sociétés savantes et associations impliquées).
- Modalités :
  - Évaluation du besoin d'actualisation et de mise à jour de la « Réponse rapide » à programmer, au moins hebdomadaire dans un premier temps et en fonction des nouvelles données disponibles.

## Format adopté pour « Réponse rapide dans le cadre du COVID-19 »

### Format court (privilégier 3/4 pages)

#### Items (à adapter selon besoin)

1. **Essentiel des réponses rapides**
2. **Contexte**
3. **Questions traitées**
4. **Ressources /liens utiles**
5. **Références bibliographiques**
6. **Méthode d'élaboration et avertissement**

#### Méthode d'élaboration et avertissement

La méthode retenue pour cette réponse rapide est basée sur une synthèse des données probantes disponibles les plus pertinentes, les recommandations nationales et internationales, ainsi que sur la consultation d'experts et des parties prenantes (par voie électronique, date).

Ce document a été élaboré collégialement entre la Haute Autorité de santé et les experts proposés par les CNP, les sociétés savantes et les associations suivantes avec la liste des participants : HAS, experts (CNP, sociétés savantes et associations)

Validation par le collège de la HAS en date du XX/XX/20 : Jour/Moi/Année

Ces préconisations, élaborés sur la base des connaissances disponibles à la date de leur publication sont susceptibles d'évoluer en fonction de nouvelles données.